

Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin
Canton de Morestel

Commune de PASSINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2015

Le vingt-six juin deux mille quinze, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond BERNET, Maire.

Etaient présents : Mr BERNET, Mr PACAUD, Mme BRIZET, Mme DE BENEDITTIS, Mr CUISSINAT, Mme LEBLANC, Mme BOURJAILLAT, Mr REIG, Mr GUILLAUD, Mme MARTINEZ RIMET.

Absents excusés : Mme SANDRIN (pouvoir à Mme DE BENEDITTIS), Mr ZORIAN (pouvoir à Mr PACAUD).

Mr GUILLAUD a été élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 12

Quorum : 07

Présents : 10

Date d'affichage : 29/06/2015

Ordre du jour

N°0032-2015 : ACHAT DE PARTIES DE PARCELLES AUX CONSORTS ARMANET – POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL APRES L'ENVOI D'UN DEUXIEME AVIS DES DOMAINES :

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que dans un premier temps le service des domaines avait estimé à la somme de 63.500€ l'achat par la commune d'une partie des parcelles AD 152 et AD 153 propriété des consorts ARMANET.

Il semblerait que tous les éléments d'appréciation n'aient pas été étudiés lors de la première estimation. Aussi, le service des Domaines a-t-il procédé à une seconde évaluation, ce qui a porté le nouveau montant à 88.000 € pour 2200m² de terrain.

Mr le Maire indique que cette seconde estimation bien que nettement supérieure à la première semble plus réaliste et conforme au marché foncier actuel du secteur.

Il convient à présent de définir le découpage des parcelles en concertation avec les vendeurs,

ainsi que les conditions d'accès à la future parcelle communale. Les vendeurs ont déjà demandé à ce que cet accès puisse être partagé avec la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Demande au Maire de continuer à mettre au point l'ensemble des éléments nécessaires à la transaction avec les vendeurs ;
- Autorise et donne pouvoir au Maire pour faire réaliser un document parcelles AD 152 et AD 153 ;
- Accepte le principe d'organisation d'un accès commun aux parcelles conservées par les consorts ARMANET et la nouvelle parcelle qui sera achetée par la commune.

MEME SEANCE

N°DE0033-2015 : ACTIVITES PERI-SCOLAIRES RENTREE SCOLAIRE 2015/2016 – PAIEMENT D'UNE REDEVANCE PAR ENFANT :

Le conseil municipal :

- Vu et entendu l'exposé de Mme DE BENEDITTIS concernant le bilan de l'année scolaire écoulée, tant sur le plan de l'organisation que sur les aspects financiers, de la mise en place des activités péri-scolaires, dites : TAP'S ;

DECIDE à l'unanimité de mettre en place à compter du 1^{er} septembre 2015, une tarification de ce service, définie comme suit :

- Redevance trimestrielle par enfant de 24 €, soit pour une année scolaire complète : 72 €.
- Facturation : 1 facture par trimestre payable à la Trésorerie de Morestel.
- Redevance payable quelque soit le temps de présence de l'enfant au cours du trimestre.

SE RESERVE de faire le point sur ces modalités de paiement, à la fin de l'année scolaire 2015/2016, en cas de difficultés d'application.

MEME SEANCE

N°DE0034-2015 : TARIF DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2015/2016 :

Le conseil municipal :

- Après avoir entendu l'exposé de Mr CUISSINAT en charge du renouvellement de la prestation de fournitures de repas à la cantine scolaire ;
- DECIDE de prolonger pour un an le contrat de fournitures avec Mr ESPIN restaurateur à PASSINS, à compter du 1^{er} septembre 2015 , Mr ESPIN s'étant engagé à maintenir son prix de vente pour cette nouvelle année scolaire.
- DECIDE de maintenir le prix du repas facturé à l'utilisateur à 3,80 € le repas à compter du 1^{er} septembre 2015.

MEME SEANCE

N°DE0035-2015 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2015 :

Le conseil municipal :

Vu l'exposé de Mr le Maire :

Décide à l'unanimité d'attribuer :

- Une subvention de **54,00 €** au Collège FA RAVIER de MORESTEL pour l'organisation des sorties piscine des élèves de 6^{ème} ;
- Une subvention de **76,00 €** au CMS de la Tour du Pin pour sa participation aux charges de fonctionnement à ce service de médecine scolaire.
- Demande au Maire de procéder à ces deux règlements dans les meilleurs délais.

MEME SEANCE

N°DE0036-2015 : NOMINATION D'UN CORRESPONDANT « SOUVENIR FRANÇAIS » AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le conseil municipal :

Vu la demande de l'association « le souvenir français » pour la nomination d'un correspondant au sein du conseil municipal :

- Accepte la candidature de Mme Marinette SANDRIN pour le représenter au sein de cette association.
- Demande au Maire d'en informer l'association SOUVENIR FRANÇAIS.

MEME SEANCE

N°DE0037-2015 : PARTICIPATION D'UN RIVERAIN A LA MISE EN PLACE D'UNE GRILLE DE RECUPERATION D'EAUX PLUVIALES SUR LA RD 517 :

Mr le Maire informe le conseil municipal que durant la réalisation des travaux de mise en séparatif des réseaux sur la RD 517, une grille d'eaux pluviales a dû être installée au bas de la propriété de Mr et Mme Dominique BONVILLAIN domiciliés : 2157, route de LYON.

Cette grille d'une capacité importante récupérera toutes les eaux de la propriété BONVILLAIN.

Mr le Maire indique que l'intéressé a accepté de participer financièrement à ces travaux en proposant de régler la somme de 1200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la participation financière de Mr Dominique BONVILLAIN, à hauteur de 1200 € pour l'installation de cette grille d'eaux pluviales au bas de sa propriété.
- Salue l'esprit de citoyenneté de ce riverain et demande au Maire de lui adresser une lettre de remerciements au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

COMPTE RENDU 26 JUIN 2015

En préambule de la séance du conseil municipal, le Maire a demandé aux enfants du conseil municipal « enfants » de venir présenter ses activités de l'année écoulée. Une dizaine d'enfants ont pris la parole les uns après les autres, et détaillé leurs activités. Ces activités ont été financées par une subvention de 300 € de la part de la commune de PASSINS et 200 € de la part d'ARANDON.

Six activités préalablement choisies démocratiquement au cours d'un vote, ont pu être mises en œuvre :

- 1) Journée Téléthon
- 2) Aide au service du repas aux personnes âgées
- 3) Entretien des hôtels à insectes de PASSINS et ARANDON
- 4) Fresque rose des vents installée sur la place du village
- 5) Initiation secourisme par les Pompiers de Morestel pour les classes de CM1 et CM2
- 6) Découverte nature de l'espace naturel sensible étangs de PASSINS avec le CM enfants de Morestel.

Les enfants ont remercié les deux municipalités pour leur contribution financière et les animatrices du conseil municipal, ainsi que les parents bénévoles. Enfin, des photographies des différentes activités réalisées ont été présentées au Conseil Municipal.

Chaque conseiller municipal « enfant » s'est vu remettre une médaille de la commune de PASSINS en souvenir de son parcours de jeune citoyen de la commune. 3 élèves de CM2 déjà conseillers l'année précédente se sont vus remettre un CD sur l'Egypte en cadeau souvenir.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU

ORGANISATION DES TAP'S ET MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIVITES :

Mallory DE BENEDITTIS dresse le bilan de l'année écoulée en indiquant notamment que le taux de participation aux activités s'est situé à 89% .

Pour pouvoir continuer à percevoir une aide financière de l'Etat il a fallu élaborer un Projet Educatif Départemental Territorial, qui a été validé en Mai par les services de l'Education Nationale.

Un règlement intérieur est en cours d'élaboration ; il sera « couplé » avec le règlement de la cantine scolaire, car certaines rubriques comme la « discipline, hygiène, santé » doivent être appliquées de la même manière.

Une proposition de tarif pour la rentrée prochaine est soumise à l'approbation du conseil municipal, pour une participation par enfant de 72 € à l'année.

Avant le vote le conseil municipal prend connaissance du bilan financier de l'année écoulée (document remis à chaque conseiller) :

Bilan financier TAP'S' année scolaire 2014/2015

On distingue deux grandes catégories de dépenses :

A- Les dépenses de personnel et intervenants

B- Les dépenses de matériels et fournitures

A- Dépenses de personnel et intervenants

Coûts calculés depuis le 1^{er} septembre 2014 jusqu'au 3 Juillet 2015 (le mois de juin étant estimé car nous n'avons pas encore les factures de prestations des intervenants)

A1 – intervenants extérieurs :

- **Intervenant sport : contrat OSEZ6072,88 €**
- **Intervenante arts plastiques2816,00 €**
- **Intervenante musique2412,00 €**

A2 – personnel communal :

- **Agent technique2500,29 €**
- **Agent technique 2257,19 €**
- **Agent en CDD..... 975,00 €**

(de janvier à juillet)

Ces coûts incluent les charges patronales+congés payés du personnel)

TOTAL A1+A217033,36 €

B- Matériels et Fournitures :

B1-activité Musique : 0

(devis en cours pour remplacement du matériel de musique)

B2-activités sportives :422,73 €

B3-activité arts plastiques :..... 839,77 €

(certains matériels ne seront pas à racheter l'année Prochaine)

B4- activité cuisine : 759,09 €

(nécessité d'un petit four pour l'année prochaine)

TOTAL B1+B2+B3+B42021.59 €

Total général A+B19.054,95 €

Si on rajoute quelques prestations non quantifiées, type fournitures d'entretien, menus achats facturés avec d'autres

prestations type cantine, et le temps « administratif » passé sur ce dossier on peut raisonnablement estimé l'ensemble à 20.000 € pour l'année 2014/2015.

RECETTES 2014/2015

Fonds d'amorçage de l'état : 5000,00 €

COUT POUR LA COLLECTIVITE : - 15000,00 €

PROPOSITION DE FINANCEMENT PAR UNE PARTICIPATION DES FAMILLES BASEE SUR 1 € LA SEANCE DE 1h30 PAR ENFANT

Estimation : 100 enfants x 2 € par semaine = 200 € x 36
semaines = 7200 €

ESTIMATION COUT POUR LA COMMUNE

Fonds amorçage.....5000,00

Participation parents..... 7200,00

Dépenses- 20.000,00

Déficit- 7.800,00 € = coût collectivité

%

Etat fonds amorçage	25%
Familles	36%
Collectivité	39%
TOTAL	100%

Le conseil municipal donne son accord pour une participation financière de 24 € par trimestre et par enfant.

Les modalités de règlement (émission d'un titre de recette par la commune) semblent « problématiques », car il sera difficile en cas d'impayés de procéder à des rappels pour de si petites sommes.

A noter que le Trésor public ne souhaite pas que la régie de cantine puisse être utilisée pour procéder également à ces encaissements. Ce système engendre des charges administratives pour les services du Trésor assez lourdes pour un personnel de plus en plus réduit.

CANTINE SCOLAIRE : Mr CUISSINAT propose d'augmenter le tarif de la cantine scolaire de 3%, dans un souci de défense du commerce local. Il estime que les collectivités ont une responsabilité vis-à-vis des entreprises de leur territoire et de veiller en particulier à ce qu'elles ne travaillent pas à perte.

Mr le Maire objecte que Mr ESPIN restaurateur en charge de la fourniture des repas, a indiqué qu'il n'augmenterait pas le tarif du repas cette année. En conséquence il n'est pas souhaitable de demander une contribution financière supplémentaire aux familles car elle ne serait pas justifiée. De plus, il a été noté un gaspillage important de denrées alimentaires sur le fromage et le dessert du repas. Aussi depuis cette année il avait été convenu de n'élaborer les repas que sur la base de l'un ou l'autre. D'où une économie pour le fournisseur.

Le repas est donc maintenu à 3,80 € pour la rentrée 2015/2016.

POINT SUR LES TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF RD 517 :

Mr PACAUD indique que les travaux ont subi quelques retards dus notamment à la découverte d'une importante couche de rocher sur la seconde partie du chantier.

Il faut également à la demande du conseil général procéder à la résorption des eaux provenant des descentes de chéneaux.

Dans l'attente de connaître le coût final avec ses dépassements inévitables, il est décidé de marquer une pause dans les travaux d'investissement. Un point financier est nécessaire avant d'engager d'autres dépenses.

ARRET DE CAR CHASSINS :

Mme MARTINEZ RIMET s'interroge sur les modalités d'exécution de l'arrêt de car de Chassins. Le véhicule à l'arrêt se trouve sur la chaussée avec un risque certain de collision pour les véhicules qui le doubleront et qui ne voient pas les véhicules venant sur la voie d'en face !

Mr le Maire indique que l'installation a été prévue de cette façon et devrait bien fonctionner si les véhicules respectent le code de la route (limitation de vitesse et stationnement prioritaire du bus). Il précise qu'un radar pédagogique sera installé prochainement à cet endroit, espérant que les automobilistes « lèveront le pied ».

MIROIRS ROUTIERS : Mme MARTINEZ RIMET et Mme BRIZET font respectivement remarquer que deux miroirs seraient à changer :

- Intersection route église/RD 244 dans le village
- Traversée de Crevières (carrefour maison Conte)

Remarque du Maire : ces changements sont à charge de la commune.

INAUGURATION MINI STADE : le Maire rappelle que celle-ci aura lieu le jeudi 2 Juillet et demande que chacun soit présent dans la mesure de ses disponibilités.

RENOVATION MONTEE « CAPRON » : Mme LEBLANC demande où en est le dossier. Mr le Maire indique qu'une réunion aura lieu en septembre avec l'association « REMPARTS DE CREMIEU » pour élaborer un plan de financement.

MUTUALISATION TRAVAUX DE VOIRIE AVEC COMMUNE DE SERMERIEU :

Mr GUILLAUD explique que les deux employés communaux de PASSINS et SERMERIEU ont mis en commun leur matériel et leurs compétences techniques pour réaliser un arasement du chemin de Vallières. Le résultat est tout à fait concluant, car à présent les véhicules peuvent s'y croiser sans encombre. D'autres travaux sont prévus en commun à l'automne.

CHATEAU DE MONTOLIVET :

Le Maire indique que des visites sont en cours, et rappelle que le prix de base est fixé à 600.000 € pour une estimation minimum de travaux à réaliser de 2.500.000 €.

REHABILITATION PETIT PATRIMOINE : Mme BRIZET demande si Mr RICHERD, charpentier a fourni les devis qui lui avaient été demandés. Il est également demandé que le lavoir de Chassins soit nettoyé par les employés communaux.

Mr GUILLAUD demande une nouvelle fois que les lattes manquantes sur l'arrêt de bus de Crevières soient remplacées.

UTILISATION DE LA SALLE DU PLANOT :

Le Maire demande que le local du comité des fêtes au Planot soit rangé. Mr CUISSINAT expose que cette salle pourrait faire l'objet d'un classement en ERP de catégorie 5 et pourrait ainsi être prêtée ou louée. Mr le Maire seul décisionnaire en la matière émet des réserves, et demande réflexion sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance.

